

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : projet de convention avec HBA relatif à la création d'une canalisation d'eaux usées et d'une canalisation d'eaux pluviales sur la parcelle communale cadastrée section A n° 801

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à dix-neuf heures, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), dûment convoqué par courrier électronique vingt-quatre septembre deux mille vingt., se sont réunis (en la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hauteville, à Plateau d'Hauteville

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 26

Georges BERMOND, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOT, Didier BOURGEOIS, Corinne BOYER, Solange DOMINGUEZ Gérard CHAPUIS, Amélie COCHET, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOC, Jacques DRHOUIIN, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Maria GUILLERMET, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Jessie MARIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Nicole ROSIER, Karine VANDERME,

Membres absents excusés avec pouvoir : 3 (3 pouvoirs représentés)

Sébastien BEVOZ (pouvoir à Mme Marie-Hélène PERILLAT), Stéphanie PERNOD BEAUDON (pouvoir à M. Philippe EMIN), Sonia ZANI (pouvoir à Mme Eliane MERMILLON)

Membres absents excusés, sans pouvoir : 0

Secrétaire de séance

Secrétaire de séance : Madame Jessie MARIN.

Soit : 26 présents, 3 pouvoirs, donc 29 votants.

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de la collecte et du traitement des eaux usées et pluviales collectif du territoire communautaire, Haut-Bugey Agglomération exerçant la compétence assainissement envisage de créer

- ↳ Une canalisation d'eaux usées de diamètre 200 pour le transfert des eaux usées de la commune vers la station d'épuration de la commune de Hauteville-Lompnes
- ↳ Une canalisation d'eaux pluviales de diamètre 400 pour le transfert des eaux pluviales de la commune vers le milieu naturel.

Le tracé de ces canalisations emprunte la parcelle communale cadastrée section A n°801.

Pour cette intervention, Haut Bugey Agglomération propose à la commune la signature d'une convention par laquelle

- ↳ l'intercommunalité concède à la commune une servitude de tréfonds sur la parcelle lui appartenant
- ↳ la commune accepte une servitude d'occupation temporaire sur ladite parcelle.

Ceci étant exposé et vu l'avis favorable de la commission travaux urbanisme en date du 16 septembre 2020, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec HBA la convention relative à la création d'une canalisation d'eaux usées et d'une canalisation d'eaux pluviales sur la parcelle communale cadastrée section A n° 801 telle que proposée.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **VALIDE** le projet de convention relatif à la création d'une canalisation d'eaux usées et d'une canalisation d'eaux pluviales sur la parcelle communale cadastrée section A n° 801 ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations



Le Maire,

Philippe EMIN